



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°38/2012

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	22
Présents	13
Pour	13
Contre	0
Non participation au vote	0

L'an deux mille douze,

le vingt-quatre septembre à quatorze heures,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Charles de COURSON, président.

Etaient présents :

Messieurs Charles de COURSON, Maurice BENOIST, Patrice VALENTIN, Jean HUGUIN et Madame Joëlle VASSEUR.

Messieurs Jacky BAILLOT, Roland BOULARD, Christian BRUYEN, Daniel COLLARD, Bernard DOUCET, Gérard GORISSE, Claude PAUL et Madame Olivette BARRE.

OBJET : RÉFORME DE L'INTERCOMMUNALITÉ – MODALITES DE CALCUL DE LA REPARTITION DES CONTRIBUTIONS DES EPCI

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

- **DECIDE** de valider les modalités de calcul de la répartition des contributions des EPCI pour les groupements de communes impactés par la réforme de l'intercommunalité, en retenant comme critères de répartition :
 - la population
 - le potentiel fiscal
 - le nombre d'interventions sur 2 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer les pièces afférentes à ce dossier

Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Charles de COURSON

ACTE REÇU LE
08 OCT. 2012
PREFECTURE DE LA MARNE
D. R. C. L.